

WARD, Michael Don (ed.). *The New Geopolitics*. Philadelphia, Gordon and Breach, 1992. xn + 187 p. Index.

Marie Lavigne

Volume 24, Number 3, 1993

Mondialisation et mutations politiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703222ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703222ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lavigne, M. (1993). Review of [WARD, Michael Don (ed.). *The New Geopolitics*. Philadelphia, Gordon and Breach, 1992. xn + 187 p. Index.] *Études internationales*, 24(3), 708–709. <https://doi.org/10.7202/703222ar>

pation directe (Suisse) mais la forme démocratique demeure en mouvement et dans cette évolution le référendum a un grand rôle à jouer.

Les trois auteurs recommandent que la pratique référendaire soit raffinée; le peuple devrait être mieux informé, les référendums devraient avoir lieu de façon régulière (pour les rendre familiers au public), ils pourraient être tenus en deux tours afin de permettre une discussion plus approfondie après le premier scrutin, et le bulletin de vote devrait parfois offrir des alternatives et pas seulement le choix catégorique d'un oui ou non.

Enfin, les nouvelles démocraties nous offrent l'occasion de revoir et de renouveler notre expérience démocratique; nous devrions en profiter pour chercher avec elles de nouveaux modèles pour notre avenir commun.

Les renvois, la bibliographie et l'index sont excellents. Je n'ai détecté que deux erreurs de typographie et qu'une faute grave où l'on réfère aux trois Républiques baltes comme étant la Moldavie, l'Arménie et la Géorgie (p. 142)!

Un texte intéressant dont l'utilité et la valeur seront vite reconnues.

Rychar A. BRÛLÉ

Consultant, Ministère de la  
Défense nationale, Ottawa

WARD, Michael Don (ed.). *The New Geopolitics*. Philadelphia, Gordon and Breach, 1992. XII + 187 p. Index.

La géopolitique est une discipline située aux confins de la géographie, de la science politique, des relations internationales et de l'économie politique. Elle ajoute à ces disciplines une dimension stratégique, qui jusqu'ici a tourné autour des fonctions des États-Nations, particulièrement dans le domaine de la conduite et de la solution des guerres et conflits. Dans son introduction à un recueil regroupant huit contributions de géographes, politologues et économistes, Michael Ward se demande si le moment n'est pas venu de rejeter l'État du domaine de la géopolitique, au profit de nouvelles entités telles que les arrangements régionaux dont l'essor contemporain est significatif. Mais il s'interroge aussi sur le point de savoir si ce n'est pas là une illusion d'optique liée à l'effondrement du système communiste. De ce que la seconde puissance mondiale après les États-Unis ait disparu aussi vite, peut-on conclure au dépérissement de l'État en général?

La première contribution, par Harvey Starr, rappelle très opportunément que si la géopolitique est aujourd'hui en vogue elle a un passé douteux car elle fut une composante de l'idéologie nazie, avec une coloration déterministe justifiant l'expansionnisme national-socialiste (plus loin Jan Nijman reviendra sur le sujet en notant que la *Geopolitik* a discrédité la géographie politique jusqu'en 1970 environ). C'est pourquoi il est essentiel de souligner l'orientation «possibiliste» de la nouvelle géopolitique, analysant les contraintes et possibilités des relations et alliances internationales.

John O'Loughlin et Luc Anselin développent une théorie et une méthodologie pour l'analyse spatiale des relations internationales, déterminant la nature et l'importance du facteur géographique dans ces relations. Ils en font ensuite une application à l'analyse régionale des conflits/coopération en Afrique. Le cas de l'Afrique est également retenu par Andrew Kirby et Michael D. Ward, dans une comparaison du processus de la formation des États entre l'Europe (où il a été le plus fréquemment analysé) et l'Afrique.

Les quatre chapitres suivants traitent de la géopolitique des guerres et activités militaires. Jan Nijman étudie la dynamique temporelle-spatiale des expansionnismes soviétique et américain. Paul Diehl présente une revue de la littérature empirique sur la géographie et la guerre, distinguant deux lignes de recherche : les travaux traitant la géographie comme une condition facilitant l'émergence de conflits, et ceux qui analysent la géographie comme source de conflits. Parmi les nouvelles directions de recherche suggérées, les études développant les thèmes d'opportunité et volonté dans l'analyse des guerres peuvent être enrichies par l'apport de la géographie, comme le développent plus loin Randolph Siverson et Harvey Starr à propos de la diffusion des guerres sur la période 1816-1965 dans le chapitre final. Auparavant, Charles Gochman applique le concept de proximité géographique à l'analyse des conflits interétatiques depuis le Congrès de Vienne.

L'ouvrage présente en effet, comme annoncé par son coordonnateur,

quelques-unes des directions nouvelles de la géopolitique. Il ne débouche pas encore vraiment sur la thématique annoncée de l'érosion de l'État.

Marie LAVIGNE

*Université de Pau, France*

## DROIT INTERNATIONAL

HENKIN, Louis, HOFFMANN, Stanley, KIRKPATRICK, Jeane J. & GERSON, Allan, ROGERS, William D., SCHEFFER, David J. *Right v. Might: International Law and the Use of Force. Second Edition.* New York, Council on Foreign Relations Press, 1991, 212 p.

Une partie substantielle du recueil a été écrite dans le contexte, maintenant révolu, du débat sur la Doctrine Reagan. Souvenons-nous que suivant cette doctrine les États-Unis s'attribuaient le droit d'appuyer militairement tout mouvement insurrectionnaire luttant contre les régimes communistes. D'où l'interrogation auxquelles se rapportent la plupart des contributions qui paraissent dans ce recueil ; le droit international permet-il l'usage de la force pour promouvoir la démocratie et les droits de la personne ?

Certains auteurs répondent par une affirmative retentissante. Ainsi Kirkpatrick et Gerson pensent non seulement que la Doctrine développe les doctrines américaines traditionnelles quant au principe du bon gouvernement, respectueux des droits de la personne, mais encore elle se conforme à la Charte des Nations Unies, surtout ses principes concernant le respect des droits de la personne [art. 1(3)].